

**Chouette, on va pouvoir  
pétitionner sur tout avec un  
label !**



Soutien à Éric Zemmour : signez la pétition

La démocratie, c'est quand même quelque chose de grandiose ! Pas besoin d'aller attraper les gouvernants par les oreilles avec une paire de pinces. Ils sont désormais prêts à écouter quiconque sur tout, via le Conseil économique social et environnemental (CESE) et des plateformes en ligne désormais agréées en haut lieu. Tous les mois, cinq pétitions seront sélectionnées, leurs auteurs auditionnés et leurs doléances transmises au gouvernement.

C'est la nouveauté annoncée en grandes pompes par <https://www.mesopinions.com/fr> qui est reconnue comme plateforme labellisée. Concrètement, un citoyen *engagé* (dixit le site), va pouvoir bénéficier de la démocratie numérique. Sous conditions, s'entend (1) et sûrement sous celles que la loi Avia complètera : *La loi Avia sera inefficace et attisera*

les

haines

<https://ripostelaique.com/la-loi-avia-sera-inefficace-et-attisera-les-haines.html> , La mordeuse Lætitia Avia veut sa loi contre la haine sur internet  
<https://ripostelaique.com/la-mordeuse-laetitia-avia-veut-sa-loi-contre-la-haine-sur-internet.html>

- « 3 ans après la mise en place de son comité de veille des [#pétitions](#), le CESE décide d'aller plus loin en labellisant 2 plateformes de pétitions : [Change.org](#) et [MesOpinions.com](#)
- Pourquoi ce label ? Attribué aux sites de pétitions en ligne qui répondent aux critères définis par le Conseil, il permettra aux citoyens d'interpeller directement le CESE via des pétitions publiées sur ces plateformes.»
- <https://youtu.be/LuKUGyr50Nw>

**Le Conseil économique social et environnemental lance un label pour les pétitions en ligne**

[https://youtu.be/\\_gDB8tZITPA](https://youtu.be/_gDB8tZITPA)

On l'aura compris, le machin CESE (budget total : 42,23 M€) cornaqué par Macron, a inventé une nouvelle usine à gaz en filtrant vraisemblablement des sujets de réflexion *on line* qui ne mangent pas de pain. Pas du genre référendum sur l'immigration, l'islamisation, l'interdiction de l'abattage rituel, la suppression des comités Théodule, le nécessaire coup de pied dans le millefeuille institutionnel ou les condamnations pour gabegies d'argent public etc. Non, rien de tout ça, parions tout au plus sur des doléances à faible portée politique, impulsées spontanément sur commande par des acteurs engagés du vivre-ensemble, dans un climat prétendu en réchauffement. *En payant, madame, chauffons-nous !*

Pour le reste, l'État-Macron sera toujours prêt à entendre ce dont la populace et les sans-dents ont besoin et sera aussi prompt à leur expliquer comment ils doivent s'en passer, y

compris quand ils revendiquent le droit de ne pas se faire assassiner dans la rue, au travail, à l'école ou chez eux : *Macron pille la France et l'islamisme, des Gilets jaunes réclament sa destitution*  
<https://ripostelaique.com/macron-pille-la-france-et-l-islamisme-des-gilets-jaunes-reclament-sa-destitution.html>

Alors labellisées ou pas, les pétitions ont depuis longtemps montré leurs limites. Reste la rue, mais le Sénat a prévenu : *Le sénateur Malhuret aux GJ*  
<https://ripostelaique.com/le-senateur-malhuret-aux-gj-vous-ne-ferez-pas-la-loi-sur-les-ronds-points.html> , *Le sénateur Malhuret conchie une nouvelle fois les GJ, puis se déballonne*  
<https://ripostelaique.com/le-senateur-malhuret-conchie-une-nouvelle-fois-les-gj-puis-se-deballonne.html>

**Macron veut que le Conseil économique, social et environnemental devienne la chambre du futur**

<https://youtu.be/iCVdMVdFI8>

**Le CESE en bref**

<https://youtu.be/Wqu8sVytEhA>

Pour les gros sous, c'est par ici :  
<https://www.lecese.fr/decouvrir-cese/budget-du-cese>

**(1)** Le CESE a labellisé deux plateformes pour un an suivant des critères de labellisation :

- **(EXTRAITS)**
- Une plateforme neutre et non spécialisée, accueillant des sujets variés et reflétant la diversité des opinions et points de vue
- Une plateforme intégrant une charte des contenus publiés

et interdits...

Les plateformes devront explicitement indiquer dans leurs règles d'utilisation l'interdiction des contenus suivants, et tout mettre en œuvre pour les supprimer s'ils étaient publiés sur leur site :

- Publications à caractère diffamatoire, offensant, injurieux, obscène
- Discriminations fondées sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge
- Contenus à caractère explicitement sexuel
- Contenus portant atteinte aux enfants et photographies d'enfants de moins de 13 ans sans l'autorisation explicite des parents ou du responsable légal
- L'incitation à la haine
- L'intimidation et l'agression
- L'atteinte à la présomption d'innocence ou au secret de l'instruction
- ...

**Jacques CHASSAING**